
HELSINKI – Session intercommunautaire : procédures ultérieures des nouveaux gTLD
Mardi 28 juin 2016 – 17h00 à 18h30 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

AVRI DORIA:

Nous allons commencer dans deux minutes.

S'il vous plait, nous avons un programme très long, et nous vous demandons de prendre vos places afin que nous puissions aborder tous les sujets.

Bien, je m'appelle Avri Doria, je suis vice-président du groupe de travail sur les procédures pour les séries ultérieures de gTLD. C'est un nom assez long. Je vous souhaite la bienvenue à cette discussion sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Nous allons faire une introduction, et ensuite, nous allons faire un point par rapport au travail qui a été fait jusqu'à maintenant.

Nous allons donc commencer par une introduction. Tout d'abord, ces micros ne sont pas allumés. Il y a cet autre micro. Il y a des personnes qui ont un numéro, un panneau avec un numéro, et qui ont des micros qui vont être distribués pour les personnes qui souhaitent prendre la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais vous demander d’entrer dans la salle Adobe Connect, et vous allez trouver qu'il y a deux questions tout en haut de la page. Une question concernant votre affiliation, et une autre concernant votre connaissance du sujet. Cela fait partie des efforts du groupe intercommunautaire de comprendre quel est notre public. Savoir qui participe, qui est dans la salle pour participer à cette discussion. Cela va nous donner une idée de notre public.

En ce qui concerne notre programme, une fois que j’aurai fini mon introduction, Jeff Neuman, qui est le deuxième des trois vice-présidents du groupe, l’autre étant Steve Coates qui n'est pas parmi nous parce qu'il est dans une réunion du NomCom. Donc parès ma présentation, Jeff va faire un point sur le programme, et nous allons entamer une discussion par rapport aux sujets d’intérêt pour la communauté.

Ces sujets ont été identifiés par les membres du groupe, et par d’autres membres des SO et AC comme étant des sujets d’intérêt pour la communauté. Nous allons aborder des sujets différents, à savoir le travail du groupe sur l’utilisation de noms de pays des territoires. Ensuite nous allons avoir, je vais voir mes notes excusez-moi, l’équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur. Ensuite, les candidatures de la communauté, Mark Carvell va prendre la parole sur ce sujet. La promotion des candidatures des régions et pays faiblement

desservies. Cheryl Langdon-Orr va parler de ce sujet. Ensuite noms géographiques et autres noms d'intérêt public. Ce sujet sera abordé par Susan Pane. Ensuite, les engagements d'intérêt public, Alan Greenberg va parler de ce sujet. Je ne sais pas s'il est déjà dans la salle, mais j'espère qu'il sera le moment venu. Comment la mise en œuvre va procéder en parallèle avec le développement de politiques ? Ce sujet sera abordé par Jeff. Et ensuite, simplification du processus pour les noms de domaines de marques.

Je vais d'abord faire une brève introduction. Il y aura des commentaires aussi. Nous allons essayer de limiter les commentaires à une minute plus ou moins. Ensuite on va essayer de modérer cette discussion avec vous par rapport à toutes ces questions.

C'est une séance pilote en quelques sortes, nous allons voir ce que ça donne. Ensuite, nous allons parler brièvement sur les étapes à suivre pour les réunions à venir. Nous avons encore des réunions demain par rapport à ces questions.

Je pense que je vais commencer. Jeff, est-ce que vous pouvez faire un point par rapport au travail de ce groupe ? C'est le micro numéro 6.

JEFF NEUMAN :

Je vais me lever. Je ne veux aucune blague par rapport à cela. Je pensais que c'était mieux. Puisque c'est la dernière séance de la journée, qu'on est tous fatigués, et qu'on aura des soirées intéressantes après.

Je voulais donc vous présenter notre travail pour établir un peu le décor et entamer les discussions. Pour vous donner un peu de contexte, ce groupe de travail de la GNSO a commencé son travail en juin 2015. Il y a eu un groupe de discussion qui avait été créé à l'époque pour aborder plusieurs sujets. La portée de ce PDP.

Ensuite, en juin 2015, il y a eu un premier rapport préliminaire qui a été publié pour consultation publique. Le conseil de la GNSO a initié le PDP en décembre 2015. En janvier, il y a eu la charte du groupe qui a été approuvée. Et finalement, en février, nous avons commencé nos réunions hebdomadaires. Ça a été une excellente expérience jusqu'à maintenant, et nous allons rentrer dans le détail de notre travail.

L'idée, c'était de voir quels changements il fallait introduire par rapport à la politique qui a été établie en 2007. En 2007, il y a 9 ans à peu près, si ce n'est plus, la GNSO avait dit qu'il faudrait avoir un processus prévisible pour l'introduction des noms de domaine génériques. Cette recommandation de politique a été établie et approuvée par unanimité par le conseil de la GNSO, et

finalement approuvé par le conseil d'administration. Cette politique est toujours en vigueur, à partir du PDP multipartite et ascendant. Donc si rien n'est contre cette politique, nous aurons un nouveau processus d'introduction de nouveaux gTLD.

Quelles seraient les améliorations ou modifications ou à introduire par rapport à cette politique qui a été créée en 2007 ? Des changements potentiels ? La portée de ce groupe ? Nous avons parlé de clarification des processus. Nous pouvons le modifier, l'annuler même. Développer de nouvelles recommandations de politiques, ou bien nous pouvons ajouter des recommandations à ce guide qui a été déjà établi.

Sur quoi travaillons-nous maintenant ? Il y a au total 38 sujets sur lesquels nous nous penchons. Parmi ces sujets, il y en a six qui chapotent le reste. Il y a donc 44 sujets au total, que nous regroupons dans 6 sujets généraux. 5 + 1. Nous allons y revenir plus tard.

Nous avons donc publié un premier document pour obtenir des commentaires des unités constitutives, des groupes de parties prenantes, des comités consultatifs, et des organisations de soutien. Il y a d'autres sujets sur lesquels nous allons nous pencher. Et nous allons plusieurs pistes de travail. il y en a quatre ou cinq. Cela figure dans la diapo suivante.

Nous allons donc mener des discussions avec la communauté par rapport à ces pistes de travail tout en essayant d'intégrer à ces discussions les conclusions d'autres efforts qui sont en cours actuellement. Nous, en tant que groupe de travail, nous sommes au courant de ce qui se passe autour de nous, et nous essayons d'incorporer ces informations aussi à notre travail.

L'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs a été créée dans le cadre de ce qui a été prévu dans l'affirmation d'engagement, et se penche sur les sujets concernant justement la concurrence, la confiance et le choix de consommateur. Il y a aussi un groupe qui travaille sur les noms de pays et de territoires. Nous allons considérer donc les conclusions de ces groupes dans notre travail.

Il y a également un autre PDP sur les mécanismes de protection de droits pour tous les gTLD. Nous avons eu une réunion hier soir avec ce groupe qui a été dirigé par d'autres co-présidents. Il y a un travail dans ce sens qui a lieu dans d'autres organisations, dont le GAC. Et les conclusions de ce travail vont venir alimenter notre travail. Et enfin, il y a un autre groupe sur la protection des noms et acronymes des OIG et ONG.

Diapo suivante. Les pistes de travail dont nous avons parlé figurent sur l'écran. Vous voyez 2, 3 et 6. Il y a une piste de travail sur les programmes de sensibilisation. Nous allons voir de quelle

manière nous pouvons faire en sorte que le processus de dépôt de candidature puisse être plus diversifié. Comment nous pouvons arriver aux pays faiblement desservis, au pays en développement, pour qu'il y ait davantage de nombres de candidatures dans ces pays.

Nous nous penchons aussi sur le fait de savoir si le guide de candidature est l'approche la plus appropriée pour ce type de séries de gTLD. Nous essayons également de voir s'il faut une catégorisation des noms de domaine.

Ensuite, il y a une piste de travail qui se penche sur des questions réglementaires. Faut-il introduire des changements par rapport aux contrats de registres de bas. Faut-il intégrer de nouvelles closes ? Est-ce que le contrat établi en 2012 est tout ce que l'on peut vouloir comme résultat ? Que doit-on faire dans l'avenir ?

Ensuite, nous nous penchons également sur les engagements d'intérêt public. Alan va nous parler des PIC et des sauvegardes.

Ensuite on a une autre piste de travail concernant le règlement de litiges. En ce qui concerne la similarité de chaîne, le singulier et le pluriel, nous devons voir comment cette question était considérée par le conseil d'administration. Nous voulons établir des guides plus clairs pour la nouvelle série.

Ensuite, nous nous penchons sur des questions concernant la similarité de chaînes. Quel est le processus d'appel pour les décisions concernant la similarité de chaînes ?

La piste de travail 4, nous allons aborder la question des IDN, noms de domaine internationalisés. La question de l'acceptation universelle. Si nous sommes tous d'accord, nous allons peut-être évaluer la possibilité d'accréditer des fournisseurs de registres back-end. Si c'est une décision que l'on prend pour l'avenir, il faudrait se pencher sur la question de savoir quelles seraient les conditions à établir pour ces accréditations.

Une autre piste de travail concerne les orientations opérationnelles pour la mise en œuvre. Il y aura cette semaine des séances de travail pour voir si ces pistes de travail couvrent tous les domaines sur lesquels nous voulons travailler.

Vous voyez que nous avons développé un plan de travail assez général. Tout le monde nous demande par rapport aux délais, si on passe à la diapo suivante.

Voilà ce que nous pensons en termes de délais. Ce n'est pas quelque chose de garanti, cela ne veut pas dire que nous aurons un nouveau processus qui va commencer à la date qui figure sur l'écran. Je ne suis pas sûr que toute la diapo soit affichée. Voilà. Probablement à la fin 2017. Nous ne disons pas que c'est la date

à laquelle nous allons introduire de nouveaux gTLD, on dit simplement que c'est la date à laquelle nous envisageons finir notre travail. Bien entendu, il y a d'autres revues, révisions, qui sont en cours, et il faudra voir les résultats de ces révisions.

Nous aurons donc un rapport initial avec des recommandations qui seront soumises à commentaires publics, et ensuite notre rapport final qui tiendra compte de ces commentaires.

Nous allons établir des consultations publiques sur les différentes questions. Il y aura donc en principe un rapport préliminaire et un rapport final. Mais nous allons à plusieurs reprises demander l'avis de la communauté.

Il y a une main qui se lève.

AVRI DORIA :

Il s'agit d'une question d'ordre. Sébastien, je ne sais pas où vous trouver. Est-ce qu'on pourrait donner à Sébastien Bachollet un micro ?

Malheureusement le micro n'est pas allumé. L'interprète ne peut pas interpréter.

Merci beaucoup. Malheureusement le micro n'était pas allumé. Permettez-moi de répéter ce que vous avez.

Sébastien Bachollet demande à ce que les orateurs parlent un peu plus lentement pour permettre aux interprètes de faire leur travail. Et pour ceux qui n'écoutent pas l'interprétation, et qui ne parlent pas les sept langues qui sont interprétées, le fait de ralentir leur permettra de mieux comprendre ce qui est dit.

Merci beaucoup Sébastien.

JEFF NEUMAN :

Je vais essayer de ralentir. Je suis tellement enthousiaste, que parfois je me laisse emporter. Tout le monde sait que je me laisse un peu emporter par ces sujets.

Je vous disais que c'est un plan de travail préliminaire que nous avons fait. Voilà le rythme auquel nous voudrions travailler. Mais nous devons nous assurer que les conclusions des autres groupes de travail puissent alimenter notre travail aussi.

Nous allons maintenant passer au cœur de notre travail. mais d'abord, je voudrais vous demander si vous avez des questions par rapport au processus, ou par rapport au travail que nous faisons.

Jordyn Buchanan.

JORDYN BUCHANAN : Est-ce qu'on peut faire des commentaires aussi ? Ou c'est seulement des questions ?

AVRI DORIA : Oui, on peut clarifier aussi.

JORDYN BUCHANAN : C'est une question par rapport au processus ? Je voulais parler en général de ce que Jeff vient de dire.

AVRI DORIA : Allez-y.

JORDYN BUCHANAN : Je travaille à Google, mais je parle à titre personnel. Je sais que vous avez beaucoup travaillé. Je pense que vous vous y prenez mal. Parce que je pense que ce travail est beaucoup plus difficile pour vous que cela devrait être. Nous avons une politique, nous avons la mise en œuvre de la politique. Mais c'est déjà fait. Et un point c'est tout. Je ne sais pas pourquoi on insiste pour traiter les délais d'une façon différente. Tout ce qui a été fait a été fait en fonction des besoins. Si vous avez besoin d'être accrédité par l'ICANN, vous venez avec vos papiers, vous vous faites accréditer, etc. Mais il n'y a pas de processus gigantesque où il faille attendre 8 ans pour pouvoir arriver à un résultat. Sinon, si

on faisait comme ça avec les protocoles, on devrait attendre des années et des années pour que l'on puisse aboutir à des résultats.

Mais au lieu de faire cela, vous oubliez le fait que nous avons déjà une politique contraignante. Et il n'y a pas de raison pour laquelle la semaine prochaine par exemple, nous ne puissions pas commencer un nouveau processus de dépôt de candidature. Je sais que le processus n'est pas parfait, mais il n'est pas si mauvais que ça. Aucun bébé n'est mort de ce processus, il n'y a aucune catastrophe comme résultat de ce processus.

Certaines marques ont pu faire face à leurs difficultés, certaines marques ne sont pas contentes de n'avoir pas ou obtenir des TLD, mais il y a un coût bien sûr à tout cela.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup, nous avons compris votre question, mais nous voulons surtout éviter des interventions trop longues.

JORDYN BUCHANAN :

Je vais finir. Je vous demande de vous focaliser sur des problèmes qui seraient critiques pour empêcher une nouvelle série, et qui mettrait en péril en quelques sortes le processus, au lieu d'essayer de réinventer la roue. Je pense que votre travail

sera à ce moment-là beaucoup plus facile, et la communauté pourrait intervenir lorsqu'il y aurait des problèmes individuels.

AVRI DORIA : Merci beaucoup.

JEFF NEUMAN : Au lieu de répondre à cette question, pare que ce n'est pas à moi, est-ce que quelqu'un d'autre aimerait rebondir sur ce que viens de dire Jordyn. Est-ce que vous pensez qu'on à même de lancer ce processus la semaine prochaine ?

AVRI DORIA : Non, je pense que ce n'est pas une bonne idée.

S'il faut répondre à cette question, nous le ferons. Mais ce n'était pas ce que nous avons prévu pour cette séance. Ce n'est grave, je répondrai moi-même, étant donné qu'il a posé la question.

D'une part, nous avons des engagements de réviser le programme avant de lancer un autre programme. Ce qui veut dire qu'on est toujours en plein processus.

Deuxièmement, nous avons reçu beaucoup de commentaires, on a une équipe de rédaction qui a beaucoup travaillé, qui nous a donné une liste de priorités, des questions qu'il fallait résoudre avant de continuer à avancer avec les programmes particuliers.

Ça veut dire qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait avant de pouvoir passer à l'étape suivante du programme tel que prévu.

Vu que vous avez décidé que c'était une bonne occasion pour répondre à la question, voilà ma réponse.

On avait le numéro 3 suivant dans la liste d'intervenants, et nous avons quatre questions en ce moment, et je voudrais que l'on s'arrête après cela pour revenir à notre ordre du jour. Je crois que l'ordre était 3, 2, 4 et 5. Et on a le numéro 1. Pardon, je ne vous ai pas vu.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Ce n'est pas un référendum.

AVRI DORIA : Non, je ne demande pas un référendum. Vous pouvez sortir si vous voulez, vous savez.

EDMON CHUNG : J'essayerai de passer ici au sujet sur lequel vous voulez que l'on discute, et en fait, vous avez présenté Jeff une piste de travail numéro 4. J'adore les IDN, mais ce n'est pas de cela que je voudrais parler. En ce qui concerne la partie de la collision des noms, y a-t-il quelque chose de prévu pour l'autre partie du travail ? C'est à dire la piste de travail de la communauté qui

porte sur ce sujet a déjà considéré la question du .MAIL, .HOME, et a créé ce type de situation.

Mais on n'a pas de rapport d'informations sur les séries ultérieures, sur comment adresser ce type de situation, ou davantage de séries pourraient avoir un impact sur ces TLD qui ne pourraient plus être disponibles. Donc avez-vous prévu le travail qui devrait être fait par rapport à la collision des noms ?

Vous aviez 5 cases sur la diapo précédente qui parlaient des différentes activités externes en cours qui auraient un impact, et qui interagiraient avec votre discussion. Donc prévoyez-vous d'avoir un impact avec le reste des sujets ? Pas seulement au niveau de ce qui était inclus pour la collision des noms.

AVRI DORIA :

Je ne sais pas s'il y a d'autre travail en cours là-dessus en ce moment, je ne sais pas s'il y a d'autres groupes qui s'occupent de cela en ce moment. Si c'est le cas, faites-le moi savoir dès maintenant. Mais s'il y avait d'autres travaux en cours à ce sujet, surtout concernant la série actuelle, parce que notre groupe de travail est lié, et se concentre sur les séries ultérieures de gTLD. Mais s'il y a du travail en cours concernant la série actuelle, ce serait important de le savoir. Mais le travail de notre groupe de travail est exclusif aux séries ultérieures des nouveaux gTLD, et il est possible que l'on travaille sur d'autres sujets. C'est d'ailleurs

le cas pour d'autres sujets, et cela fait également partie des révisions.

J'ai dit que la question suivante serait celle du numéro 2. On passe au numéro 2.

IRAN :

Merci Avri. Prenons note des commentaires et des questions qui sont faits. Je suis complètement d'accord avec ce que vous avez dit. Vous vous êtes engagés, nous avons tous un engagement, et il faut qu'on l'applique maintenant. Nous avons lancé un processus, il faudrait que l'on établisse des résultats du groupe.

Donc allez-y, faites le travail que vous avez devant. Si vous avez besoin de commentaires, nous allons le faire, que ce soit pour préciser, pour demander des informations, mais ce n'est pas une question qu'il faille que l'on aborde cette semaine ou la semaine suivante. Lors des réunions de GAC, on a fait mention de la nécessité de réviser les problèmes et les séries précédentes. On a déjà essayé de corriger ces problèmes que l'on avait identifiés. Mais il faudrait que l'on conclue le travail du groupe avant le lancement de la deuxième série de nouveaux gTLD.

AVRI DORIA :

Très bien. Je demanderai aux personnes de dire qui ils sont avant de commencer à parler.

Le numéro 4.

SEBASTIEN BACHOLLET : Utilisateurs individuels, utilisateurs d'un certain nombre d'outils de Google, mais malheureusement, je ne pourrai pas parler au nom de Google. Puisque Google parle en son nom personnel, ça devient compliqué dans cette enceinte qui dit quoi et pourquoi, mais je voudrais dire qu'heureusement que vous êtes en train de faire tout ce travail. Il y a tellement de choses qui n'ont pas été dans le programme précédent, qu'il faut les corriger.

Quand il y a des bugs dans un programme, on ne peut pas les laisser dans le public éternellement. Donc j'espère que la prochaine fois qu'il y aura l'introduction de nouvelles extensions, s'il y en a, j'espère qu'elles seront avec beaucoup moins de bugs, votre travail est très important. Merci.

AVRI DORIA : Merci. On passe maintenant au numéro 5.

WERNER STAUB : Je suis de l'association CORE.

Je ne voudrais pas dire que je vous ai prévenus, mais j'ai déjà pris la parole de nombreuses fois pour vous demander d'annoncer vos travaux avant de commencer, et d'annoncer la

série dès que possible. Autrement les personnes vont présenter des candidatures tout simplement parce qu'ils pensent que ce sera la dernière série.

La leçon à tirer en ce moment c'est de ne pas répéter ce problème. Parce que les personnes doivent attendre de longues périodes avant les séries subséquentes. On leur dit qu'on va avoir une deuxième série, et après on va avoir une décennie sans présentation des candidatures. Donc ce n'est pas admissible.

En termes généraux, je dirais que ce dévouement de donner aux personnes la possibilité de ne pas se faire mal n'est pas bon. Il faudrait qu'on les empêche de devoir attendre à l'éternel.

AVRI DORIA :

Merci. Je suis heureuse de voir que vous n'aimez pas du tout nous dire cela. On passe au numéro 1.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bonjour, je parle à titre personnel. Je voulais rebondir sur le commentaire de Jordyn. Je suis complètement d'accord avec ce que dit Avri, mais au-delà de cela, je sais qu'il y a une grande différence entre les noms et les numéros par exemple. Il y a des questions liées à la politique publique en ce qui concerne les noms qui n'est pas applicables aux numéros ou aux autres

domaines d'intérêt qui sont discutés ici et qui sont délégués dans le système.

Les noms sont le point principal d'interférence pour les utilisateurs habituels de l'Internet. Et donc je pense que tout ce qui est lié aux noms est beaucoup plus important que les aspects liés aux numéros.

Je suis d'accord qu'il n'y a pas eu de décès à cause de ces problèmes, mais c'est un peu trop extrême. Il y a des communautés et des candidatures de différentes communautés qui n'ont pas obtenu de TLD, et il faudrait que l'on évalue quels sont les problèmes liés au processus qui ont aboutis à ce type de résultats.

Ce n'est pas que le processus que nous considérons ici est le meilleur, je ne suis pas stupide, mais je sais qu'une révision pourrait nous aider à essayer de comprendre qu'est-ce qu'on pourrait y apprendre à partir des processus existants pour les améliorer. Il s'agit d'une initiative nécessaire.

AVRI DORIA :

Merci. Je voudrais vous demander que l'on revienne maintenant à notre ordre du jour comme prévu. Je remercie les personnes qui ont fait des remarques brèves. Et je reviendrai à l'ordre du jour.

On avait d'abord l'utilisation des noms de pays et des territoires. J'ai Heather Forrest ici qui va nous présenter cette piste de travail, et nous espérons pouvoir avoir des réponses publiques pour qu'elle y réponde.

HEATHER FORREST :

Merci Avri. Je suis Heather Forrest, et je vous remercie de me donner l'occasion d'inclure cette mise à jour dans le cadre du groupe de travail du PDP sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD.

Vous avez peut-être déjà reçu des mises à jour de ma part ou de certains de mes collègues à d'autres réunions. Vous savez qu'on travaille dessus depuis un an et demi, même deux ans peut-être. Je suis là aujourd'hui pour vous donner une mise à jour sur la portée et l'état des lieux de notre travail afin de vous permettre d'établir des connexions logiques entre notre travail et le travail qui sera considéré par la question des noms réservés et qui correspond à cette partie de notre intérêt. On commence déjà à s'intéresser à ces aspects à mesure que nous avançons dans notre travail.

Je présenterai une introduction brève, et je présenterai les questions que nous allons discuter demain après-midi lors de notre séance, et peut-être si vous avez des questions vous pourrez me les poser, je suis prête à y répondre mais on devra

peut-être attendre jusqu'à demain puisque nous aurons notre séance spécifique demain après-midi.

Nous sommes le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms des territoires et des pays. On ne s'occupe que des noms de pays et des territoires. En ce moment, le groupe a défini les noms de pays et de territoires comme trois catégories de noms. Nous avons l'utilisation de codes de deux lettres qui correspondent à l'utilisation de la liste ISO 3166-1. Nous avons des codes de trois lettres qui correspondent à la norme ISO 3166, encore la même norme, et les noms eux-mêmes.

Bien sûr que les noms peuvent avoir différentes interprétations, et les avocats qui sont dans la salle auront différentes interprétations de ce qu'on entend par « noms » sans doute. On n'est pas entrés dans cette discussion parce qu'on veut essayer de résoudre les questions qui posent moins de problème avant de passer à cette partie plus compliquée.

Nous avons déjà tiré des conclusions préliminaires concernant les codes à deux lettres desquels nous allons discuter dans davantage de détails demain. Les conclusions préliminaires ont été tirées vers la fin 2015, et à ce moment-là le groupe est passé à la discussion des codes à trois lettres, et comme pour les codes de deux lettres, nous avons commencé notre travail par la

présentation d'un questionnaire pour demander les contributions de la communauté afin d'essayer de comprendre la perspective de la communauté concernant les politiques qu'ils voudraient avoir pour les différents secteurs de la communauté.

A travers ce processus, il a été intéressant, bien que pas étonnant, de voir que nous avons différents points de vue concernant ce que nous devons faire avec les codes de trois lettres. Des réponses complètement différentes, tant dans le sens du fondement que dans le sens des résultats attendus.

Cela nous a fait penser à une séance intercommunautaire élargie ici lors de ce forum de politiques de la 56^e réunion de l'ICANN qui sera tenue dans cette même salle, hall A, demain à 15h15. Le format sera similaire à celui de la présente séance. Nous allons demander au public de nous poser des questions qui attirent notre attention pour voir si en tant que communauté nous pouvons résoudre les défis devant nous.

Voilà notre mise à jour. Comme je l'ai dit, je suis prête à répondre à vos questions, mais autrement, je vous invite à participer à notre séance intercommunautaire demain à 15h15.

AVRI DORIA :

Merci. Y a-t-il des questions ? Numéro 2.

IRAN : Merci. Vous avez dit que s'il le faut – vous parlez de la nécessité d'avoir une définition des avocats. Mais ce n'est pas le cas, je dirais que les noms sont les noms, et c'est tout. C'est aux personnes de décider ce qui les intéresse. Si on voulait avoir le nom Burkina Faso, ça dépendra des personnes du Burkina Faso de présenter leurs propres informations. Il ne nous faut pas d'explications concernant les noms de pays.

AVRI DORIA : Merci. Rappelez-vous de dire qui vous êtes au moment de prendre la parole.

J'ai le numéro 1 et le numéro 4 qui souhaitent prendre la parole.

NIGERIA : Je m'appelle Nkiru, je suis du Nigéria. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole.

Vous parlez de la possibilité d'avoir des conclusions préliminaires concernant vos décisions pour les codes de deux et trois lettres. Serait-il possible de consulter ces documents qui ont été publiés avant la séance de demain ? Pour pouvoir être mieux informés.

HEATHER FORREST : Meri de me poser cette question. Je vous encourage à consulter ces documents. Nous avons deux sites web. L'un est hébergé sous la page web de la ccNSO, et nous avons un autre site qui est hébergé dans la page web de la GNSO.

Vous pourrez peut-être trouver nos documents à travers ces deux pages web. Si vous voulez trouver ces documents, je vous conseille de faire une recherche sur le UCTN du CWG, le CWG UCTN. Vous allez trouver les documents. Merci.

STEVE CHAN : Je pourrai partager les liens sur la salle de chat Adobe Connect si vous voulez r que ce soit plus facile d'y accéder.

AVRI DORIA : Merci Steve. Nous avons une autre question.

THAÏLANDE : Je suis le membre de la Thaïlande auprès du GAC ? Wanawit Ahkuputra.

On a parlé ici des noms, et à mon avis, et j'ai déjà fait un suivi et une étude sur la procédure accélérée de candidature des ccTLD d'IDN, l'ICANN faisait toujours référence à la liste des noms approuvés par l'ONU dans les 8 langues qui étaient traduites. Et cette nouvelle mise à jour des ECOSOC pose certains problèmes

parce que nous avons des traductions qui ne sont pas toujours adéquates.

Par exemple, dans le cas de la Thaïlande, la traduction n'est pas aussi exacte que ce qu'on utilise habituellement parce qu'il s'agit d'une langue qui est non latine, non ASCII, et lorsque l'on remanie notre nom, tout dépend de la traduction appliquée. Le nom officiel de la Thaïlande, personne ne l'appelle de cette manière. Normalement on parle de la Thaïlande. Mais je ne sais pas pourquoi le nom « Thaïlande » a été adopté dans la base de données des noms géographiques de l'ONU.

Lorsque l'on parle des noms de domaine, il faut toujours savoir qu'il s'agit d'un nom romanisé.

AVRI DORIA : Heather ?

HEATHER FORREST : Merci Wanawit. Votre commentaire est très intéressant. Le groupe est très intéressé par les questions liées à la traduction. Et nous avons le privilège d'avoir au sein de notre groupe la participation de différents membres qui représentent l'ISO et l'UNGN, la liste de noms géographiques de l'ONU.

chaines qui n'étaient plus disponibles, à travers ce nouveau programme on a des chaines qui sont de nouveau disponibles.

Les différents modèles de fixation de prix présentent de nouveaux modèles intéressants pour les bureaux d'enregistrement, et pour les TLD. On a davantage de concurrence maintenant, et on se demande est-ce que la confiance des consommateurs est liée au fait qu'on a des TLD restreints comme par exemple le .BANK qui fait l'objet d'un processus de vérification de l'identité avant de pouvoir déléguer un nom de domaine. Cela empêche les différents processus, ou les différentes utilisations abusives comme le hameçonnage.

On se demande par exemple si on ne devrait pas appliquer ce type de politiques à d'autres domaines pour pouvoir respecter les attentes des consommateurs. On pense aux différents modèles commerciaux, aux différents programmes, on se demande si les programmes devraient être plus indépendants pour pouvoir défendre les modèles et les activités, ou s'ils devraient être plus contrôlés, si le processus de candidature a vraiment rendu propice le choix des communautés partout dans le monde, si le programme en général a bien desservi la communauté à travers son processus d'évaluation.

Je sais que je parle très vite Sébastien, je m'excuse. J'essayerai de ralentir. La différence avec le processus du PDP que Jeff a

décrit, nous essayons de travailler dans les différents délais prévus pour pouvoir présenter des résultats vers la fin de l'année.

On a dû établir les priorités des différents aspects de notre travail, et on a dû penser si cela rendait service au monde et aux pays en développement dans le cadre du processus de candidatures. Par exemple si on générerait davantage de concurrence, si les sauvegardes étaient effectives, si on avait des utilisations abusives du DNS dans le cadre des nouveaux gTLD.

Tout cela nous a permis d'être plus réalistes. Et en même temps d'arriver à des résultats qui puissent être mesurés, ce qui est une nouveauté dans la communauté de l'ICANN. On a tous participé à des téléconférences, et nous avons tous fait des commentaires. Mais les commentaires et les opinions sont difficiles à mesurer. Donc on essaye de tirer des analyses quantitatives de tout cela dans la mesure du possible, pour que lorsque vous faites des recommandations, et lorsque nous développons et élaborons des politiques à partir de ces commentaires, nous ayons toujours les mêmes mesures, les mêmes données concernant les améliorations qui sont générées par ces recommandations qui sont faites par la communauté.

Voilà ce que nous avons fait. Nous avons divisé notre travail en trois sous-équipes. Nous tenons des appels publics, que vous

pouvez écouter à travers Adobe Connect. Vous pouvez contacter l'équipe à travers l'adresse input inputtocctr@icann.org. On a fait beaucoup d'efforts pour essayer que tout le monde soit représenté au sein des discussions de notre équipe de révision. Si vous voulez prendre la parole, vous avez toujours l'occasion de vous exprimer au sein de notre groupe de travail.

Il faut absolument que l'on évalue les avantages et les inconvénients qui existent. Dans la mesure du possible, nous essayons de quantifier l'équilibre atteint, et de former des procédures pour des séries ultérieures des nouveaux gTLD. Nous ne savons pas si ces différentes procédures seront mises en œuvre la semaine prochaine comme disait Jordyn, ou d'ici quelques années. Mais il nous faut avoir un consensus, et accorder avec le conseil d'administration quel serait le problème à résoudre, et de diminuer les difficultés pour pouvoir corriger les problèmes et pouvoir faire augmenter la quantité de candidatures qui sont effectivement déléguées.

Il y a un certain niveau d'auto-évaluation à faire avant de continuer à avancer pour nous assurer que l'équilibre soit atteint, et pour assurer que l'introduction de chaînes dans le DNS soit plus bénéfique de désavantageuse.

AVRI DORIA : D'accord. Nous allons répondre à deux questions. J'en ai une ici, le numéro 2, et nous répondrons à une deuxième question après cela. Et s'il vous plait dites votre nom.

INDONESIE : Je suis Aschwin d'Indonésie. Vous avez parlé de la confiance du consommateur, et vous avez parlé de .BANK. Je suis sûr que c'est une banque réelle dont vous parlez, et non pas un hameçonnage.

Est-ce que l'opérateur de .BANK va vraiment vérifier que la personne qui utilise ce nom de domaine est vraiment la personne déclarée ? Si cela est vrai, pourquoi ne pas le faire avec d'autres opérateurs gTLD ? De cette façon, on réduirait le nombre de délits sur le DNS. On pourrait le faire pour d'autres noms de domaine. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de délits sur le net, beaucoup de hameçonnage, « phishing », parce que personne ne sait qui est derrière un TLD.

Donc essayons de prendre cette mesure qui a été prise avec .BANK, de l'élargir à d'autres noms de domaine.

AVRI DORIA : Merci.

JONATHAN ZUCH : Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui auraient différentes réponses à ce commentaire. Il y a un essai pilote pour voir si le fait d'avoir ce type de restrictions pourrait aboutir à une réduction dans le nombre de délits, et à une augmentation de la confiance. Et je pense que chaque nom de domaine sur dictionnaire a une définition particulière.

Et donc la question serait de savoir si ce qui est fait avec .BANK est un succès, et que cela conduit à une réduction du nombre de délits. Je pense que d'autres entrepreneurs pourraient se baser sur cela, surtout l'industrie pharmaceutique par exemple, et essayer de le mettre en place. Quand on voit le nombre de délits qui diminue, cela pourrait conduire à l'application de ce type de mesures.

AVRI DORIA : Je vais prendre une question de plus par quelqu'un qui n'a pas encore posé de question si possible. Je sais que Kavouss a une question, mais vous avez déjà posé des questions.

Numéro 2.

IRAN : C'est à vous, s'il n'y a pas d'autres personnes qui souhaitent poser une question, permettez-moi de poser la mienne. Je vous soutiens toujours.

AVRI DORIA : Très bien, c'est pour cela que je vais vous permettre de poser votre question Kavouss.

IRAN : Quand vous parlez d'auto-évaluation, quels sont les outils dont peuvent se servir les gens pour faire cette auto-évaluation ? Parce qu'il faut des outils pour pouvoir mettre en place ce type d'auto-évaluation.

JONATHAN ZUCK : Merci Kavouss pour cette question. Nous sommes en train de développer les outils pour pouvoir mettre en place ces évaluations. A plusieurs égards, les revues prochaines par rapport à la confiance et la concurrence seront plus facile parce qu'on aura déjà établi des paramètres pour pouvoir mesurer le succès de ces programmes.

Identifier quelles sont les données les plus utiles pour pouvoir mesurer ce type de résultats nous permettra à terme de faciliter le travail et de pouvoir le mettre en place dans des délais plus courts. Si cela est fait de manière permanente.

Je pense que si nous faisons notre travail maintenant et que nous établissons les outils maintenant, cela va faciliter notre travail dans l'avenir.

AVRI DORIA : Merci. Je vais maintenant passer la parole – on va accepter une dernière question, numéro 1, puis on passe à la dernière présentation.

DANIEL EBANKS : Vous parlez d'outils, et je pense cela depuis le début de la séance. Comment pouvons-nous qualifier les régions faiblement desservies dont nous parlons depuis le début de la séance ? Comment pouvons-nous qualifier ces régions ? Cela serait un excellent outil à développer également.

AVRI DORIA : Est-ce que c'est une question pour vous Jonathan ?

JONATHAN ZUCK : Oui, cela a un sens, et nous sommes confrontés à la même question pour savoir par exemple si la Chine fait partie de ce type de catégorie. Et nous allons essayer de créer nos propres définitions, de les respecter, et je suis sûr que nous allons

accepter des commentaires par rapport à cela pour peaufiner notre travail.

AVRI DORIA : Je vais maintenant passer la parole à Mark Carvell qui va nous parler des candidatures communautaires.

MARK CARVELL : Merci beaucoup de m’avoir invité à faire partie à cette discussion intercommunautaire qui s’avère déjà très stimulante et très intéressante.

Je suis le représentant du Royaume-Uni au sein du GAC. Cette question des candidatures communautaires comporte plusieurs aspects. Je n’aurai pas le temps de vous en parler en profondeur. Mais c’est une question qui a été étudiée par le GAC, mais aussi par d’autres communautés, et il y a un groupe de la communauté qui se penche sur cette question, un groupe d’action de la communauté, et même le médiateur, l’ombudsman, a collecté des expériences par rapport à ces candidatures communautaires.

Si nous pensons aux objectifs escomptés des recommandations de la GNSO, ces candidatures communautaires devraient faire partie de la série communautaire. Mais nous avons constaté que le nombre de candidatures communautaires a été très faible, et

qu'il y a eu un gros pourcentage de refus de ces candidatures communautaires. L'expérience a été donc assez frustrante, décourageante. Il y a eu des défaillances, et le temps est venu de se poser les bonnes questions si nous voulons tirer des enseignements de notre expérience.

Il nous faudra donc évaluer l'approche dans son ensemble pour essayer de faciliter la participation de ces candidatures communautaires. C'est un élément important pour pouvoir faire en sorte que les pays en développement participent, et qu'ils puissent faire avancer leurs intérêts économiques. Cela est en lien également avec des questions concernant les droits pour que les communautés puissent faire entendre leur voix.

Je voulais dire donc que l'expérience a été assez décourageante, car même les candidatures qui ont abouti ont eu beaucoup de difficultés à pouvoir faire valoir leur candidature, soit les processus ont été retardés, ont été contestés, et cela a nécessité beaucoup de ressources de la part de la communauté, des communautés qui ont présenté leur candidature. Le médiateur a établi un rapport et a identifié les problèmes qui ont été rencontrés par les communautés.

Tout d'abord, il faut se mettre d'accord sur le fait qu'il y a eu des défaillances dans ce processus, et ensuite essayer de voir comment nous pouvons nous assurer que les communautés

puissent avoir une opportunité réelle dans l'avenir, une opportunité où l'on puisse avoir un mécanisme ou autre préférentiel pour les communautés.

AVRI DORIA : S'il vous plait, dites votre nom, et limitez votre question. Je vois deux questions. Numéro 2 ?

PHILIP SHEPPARD : Bonjour, je faisais partie du groupe qui a formulé ces politiques et à l'époque, nous avons élaboré ce que nous pensions être le concept de communauté. Nous avons fait de notre mieux pour établir des définitions afin que le conseil d'administration puisse mettre en place des décisions.

Et je pense que je ne suis pas le seul à sentir que le nombre d'évaluations faites par les panélistes ne correspond pas à l'idée que nous avons eue au départ. Je pense que les mesures que nous avons envisagées ont été interprétées de manière trop littérale. Et le processus communautaire a abouti à des résultats qui ne correspondent pas vraiment à ce que nous voulions comme résultats.

Il faut faire en sorte que les futurs panélistes puissent mieux comprendre les concepts que nous avons voulu établir.

AVRI DORIA : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ?

MARK CARVELL : Merci Avri. Merci d'avoir un peu plus ciblé le problème en ce qui concerne l'interprétation de ce qui a été établi. Je pense que le médiateur a également identifié un manque de transparence dans le processus d'appel pour rouvrir la décision prise par les panels.

Merci beaucoup d'avoir fait ce commentaire.

AVRI DORIA : Jeff Neuman ?

JEFF NEUMAN : Je voulais faire un commentaire. Merci Philip. Vous avez dit que les panélistes ont peut-être mal compris le concept. Je préférerais dire que la rédaction des critères n'a pas été claire. Je pense que les critères étaient trop contraignants, et les panélistes ont en fait interprété les critères correctement. Mais ils n'ont pas eu de marge de manœuvre pour pouvoir agir autrement, car les critères étaient vraiment très contraignants, ce qui a fait que le résultat du processus soit finalement allé à l'encontre des communautés.

AVRI DORIA : Je pense qu'il y a une demande de micro ici. 1 et 3.

BECKY BURR : Je suis d'accord avec Jeff. Je pense que les guides de candidatures, le texte, a été considéré comme étant difficile à comprendre. C'est à cause de cela qu'il n'y a pas eu autant de candidatures communautaires. Je pense qu'il s'agit d'une énorme erreur, et ce serait important de réparer, ou régler cette erreur.

Je sais qu'il ne faudrait pas non plus le rendre trop inclusif, mais je pense que ce n'était pas bien dans cette première série.

AVRI DORIA : Merci. Micro numéro 1.

MEGAN RICHARDS : Vous avez dit Mark que le médiateur a identifié des problèmes qu'on a rencontrés pendant ce processus. Je pense que c'est un point de départ intéressant, et je me demande – vous avez parlé du taux de succès. Je pense que ce serait intéressant d'évaluer cela et de voir comment on peut améliorer les choses pour que ce taux de succès puisse augmenter.

faire partie, mais il faut des représentants, des parents et des organisations qui s'occupent des droits des enfants.

Donc il faut rectifier les critères qui sont établis dans le guide de candidatures pour la prochaine série.

MARK CARVELL :

Merci. Votre commentaire est très utile. Je vais essayer de conclure en signalant que le fait de donner la priorité à la communauté est devenu finalement une barrière à l'accès de la communauté. Cela a eu l'effet contraire. C'est quelque chose qu'il faudra régler.

Deuxièmement, il y a eu aussi des problèmes au niveau de l'interprétation des critères.

AVRI DORIA :

Je pense que je vais accepter une dernière question. Numéro 5. Et nous allons passer au thème suivant.

WERNER STAUB :

Je pense qu'il y a eu une mauvaise interprétation du guide. Certaines personnes ont interprété le fait que la communauté est définie de manière excluante, ce qui n'a pas de sens, parce qu'une communauté ne peut pas être définie comme étant celle à partir de ce qui n'appartient pas à la communauté. La

communauté doit être définie par ses lignes de réédition de comptes. Et on peut être responsables vis-à-vis d'une communauté.

AVRI DORIA : Merci. Nous allons passer aux candidatures des pays faiblement desservis.

CHERYL LANGDON-ORR : Je suis Cheryl Langdon-Orr, je suppose que si vous ne me connaissez pas, vous pouvez accéder à Google et faire des recherches sur qui je suis.

Je vous demanderai de lever la main si, indépendamment de la définition des régions faiblement desservies, ou de pays en développement, ce qui n'est jamais une bonne idée. Si vous pensez qu'il n'est pas une bonne idée de faire la promotion des programmes de nouveaux gTLD dans ces régions mal desservies et dans les pays en développement, indépendamment de la définition que vous adoptez de ces régions et pays. Si vous trouvez qu'il n'est pas une bonne idée de faire la promotion des nouveaux gTLD dans les régions mal ou faiblement desservies ou pays en développement.

J'ai une main levée, deux, trois. Je reviendrai à cette question à la fin de ma présentation pour voir si vous changez d'avis. Parce

que si vous êtes tous d'accord, ce n'est pas la peine de discuter de cela. Il y a peut-être des personnes qui n'ont pas décidé, mais il y a des personnes dans cette salle qui apparemment pensent que ce n'est pas une bonne idée.

Vous pouvez commencer à penser dès maintenant à vos déclarations et à vos questions pour voir si vous arrivez à convaincre les personnes qui n'ont pas levé la main, et pour ceux qui ne sont pas d'accord, s'ils arrivent à convaincre les personnes qui n'ont pas levé la main de la lever.

Vous trouvez qu'il est une idée de faire la promotion des nouveaux gTLD dans ces régions ?

ALICE MUNYUA :

Je suis co-présidente du groupe de travail du GAC sur les régions mal desservies ou faiblement desservies. Je n'ai pas eu l'occasion de me mettre à jour avec les travaux de ce groupe de travail intercommunautaire, mais dans de nombreux documents du GAC, à commencer par les recommandations du GAC dans le tableau de bord qui faisait des recommandations concernant le besoin de soutien pour les régions faiblement desservies, tant en matière de renforcement de capacités que de soutien financier et de soutien pour réviser les exigences dont font l'objet les bureaux d'enregistrement pour demander des nouveaux gTLD et à partir de nos expériences avec la dernière

série, je pense qu'on n'avait plus que 17 candidatures présentées par les pays faiblement desservis, et qu'en Afrique, on n'a eu que trois gTLD qui ont été délégués. Parmi ces trois gTLD, l'un a généré beaucoup de controverse. C'est une question avec laquelle personne n'est d'accord. Mais je n'entrerai pas dans ce sujet.

Il me semble de toute façon qu'il est important de discuter de comment nous élaborons le cadre pour la série suivante car il est important que ce type de problèmes ne se répète pas dans l'avenir.

Je pense que certains des défis ont déjà été vécus par certains des bureaux d'enregistrement qui exploitent des gTLD dans les régions faiblement desservies, et nous les connaissons bien. Je vous renverrai à consulter les documents du GAC qui portent sur cette question si besoin de davantage d'informations.

CHERYL LANGDON-ORR : Bien, vous avez déjà entendu la personne qui soutient cette possibilité de faire la promotion pour les candidatures de ces régions.

Maintenant, si quelqu'un veut faire des commentaires ou poser des questions spécifiques, c'est le moment de le faire. On passera aux personnes contre dans un instant.

Mais avant de poursuivre notre débat, nous allons passer à la personne qui a le numéro 3. L'idée est de savoir quel est votre avis pour pouvoir enrichir nos informations.

DONNA AUSTIN :

Merci Cheryl. Je n'ai pas bien compris de quoi vous parlez lorsque vous dites faire la promotion des candidatures de ces régions.

Si vous parlez de la possibilité de faire une campagne dans les pays faiblement desservis pour présenter le programme des nouveaux gTLD, pour leur suggérer de présenter des candidatures dans ce programme parce que cela pourrait être utile pour eux, c'est une chose. Or, si vous parlez de la supposition que les candidatures des régions faiblement desservies vont résoudre les problèmes actuels, vous vous trompez je pense.

Et on a déjà vu au Moyen Orient qu'il y avait une grande difficulté pour établir l'infrastructure ou le réseau de soutien nécessaire pour soutenir les régions faiblement desservies. Et pour améliorer leur accès aux capacités, aux informations, à ce dont ils ont besoin pour soutenir et pour renforcer l'industrie des noms de domaine dans cette région.

Je voudrais avoir davantage d'informations et d'explications sur ce que vous voulez faire entendre par promotion des candidatures de ces régions. Ce n'est pas une question d'avoir des TLD pour résoudre tous les problèmes dans les régions faiblement desservies. Je voudrais savoir de quoi vous parlez avant de continuer.

CHERYL LANGDON-ORR : Cela constitue un document qui sera publié d'ici peu, et une partie de notre travail sera de considérer justement cela. Mais afin de vous permettre de participer à ce débat, et pour vous permettre de suivre, nous avons par exemple un programme de soutien de candidat qui a été mis en œuvre de façon très faible et très tard dans le processus la dernière fois. Et ce n'est pas pour juger cette question, mais cela constitue un exemple d'initiative pour faire la promotion de ces candidatures.

Il faut que l'on considère les conséquences, y compris les conséquences de ce type de programme.

Qui suit Avri ?

AVRI DORIA : Je ne sais pas, mais on n'a presque plus de temps. Je demanderai à une des personnes qui s'oppose à l'idée de faire la promotion des candidatures. J'avais vu le numéro 2.

LORI SCHULMAN : Je parle en mon propre nom, mais j'appartiens à l'IPC. Je représente l'association internationale des marques déposées. Mais je répète, je parle à titre personnel.

J'ai un conflit avec cette déclaration générale. Parce que le programme des nouveaux gTLD avait beaucoup de parties composantes, et il y a eu beaucoup de défaillances. On marquerait un programme très cher d'accès, sans comprendre les prix sont fixés et comment ce marché fonctionne.

S'il n'est pas possible pour nous de fournir le soutien technique ou de trouver des experts, il n'est pas intéressant pour les pays en développement d'investir dans ce système qu'ils ne comprennent, que leur nom soit délégué ou pas.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est vrai qu'il faudrait ne pas commencer à penser aux défaillances d'emblée.

AVRI DORIA : Puisqu'il ne nous reste plus que 13 minutes, je vais essayer de donner la parole aux autres personnes que nous avons invitées à ce panel, bien que j'apprécie cette idée d'avoir les discussions avec le public. Je pense que dans l'avenir, il faudra prévoir davantage de temps, plus d'une heure et demi, pour avoir ce type de discussions.

Nous allons maintenant passer à la discussion sur les noms géographiques et les autres noms d'intérêt public de Susan Pane.

SUSAN PANE :

Merci. Je suis membre du groupe de PDP de la GNSO qui s'occupe des noms géographique et d'autres noms d'intérêt public. Je viens vous présenter les travaux de ce groupe, surtout en matière de noms géographiques, des extensions géographiques. C'est à dire on passe au deuxième niveau. On a déjà discuté du premier niveau lorsque Heather parlait. L'idée est de présenter l'avis actuel représenté par le contrat de registres actuel, à travers les politiques qui existent pour voir si un nom de territoire ou de pays exigerait un accord avec un gouvernement et l'approbation de l'ICANN avant d'être délégué.

Pour les codes de pays, on a un traitement particulier des noms, surtout pour les codes de deux lettres. On a des similarités. Mais le cas est différent. Il y avait différentes manières de libérer l'utilisation des noms.

Pour la plupart des cas, les noms étaient réservés, donc si vous vouliez utiliser ces noms de domaine, il fallait obtenir l'approbation du gouvernement du pays, ou du gouvernement concerné, et de la personne ou l'opérateur du code de pays. On

s'occupe du processus en cours en ce moment pour essayer de résoudre les problèmes de confusion.

Moi, mon idée surtout, serait d'écouter les gens, de savoir ce que tout le monde pense, et de revenir au départ du processus. Bien sûr les questions ne sont pas approfondies, mais qu'est-ce que nous protégeons ici ? Est-ce qu'on protège les noms de pays et les codes de deux lettres ? Je suppose que la réponse sera qu'il faut que l'on protège ces noms. Mais si vous pensez que nous agissons pour faire autre chose, faites-le nous savoir.

Sinon, s'il y a un niveau de confusion, il est où ? Par exemple, si on pense à des exemples comme espagne.film, quelle serait la confusion, ou alors my.bbc, ce serait quoi la confusion ? Y a-t-il une confusion au niveau des domaines de deuxième niveau ? Ou alors la protection est-elle nécessaire au niveau du TLD et de la chaîne particulière ? Ou le problème est-il qu'un type de TLD a besoin d'être considéré différemment ?

Est-ce pertinent de savoir quelle utilisation est donnée à ce TLD ? Le représentant des Pays-Bas auprès du GAC a dit hier que le de.nl est utilisé dans son pays, et en fait il s'agit d'une marque de café. Dans son cas, il n'y avait pas de confusion là-dessus, les personnes ne pensaient pas que de représentait l'Allemagne, mais je voudrais savoir ce que pense le reste du monde.

AVRI DORIA : D'accord, très bien. Je passerai d'abord à un autre membre du panel pour présenter les engagements d'intérêt public et les sauvegardes, et ensuite nous prendrons le reste du temps pour discuter avec le public. Et il faudra que l'on remette les marques et le reste des diapos à un autre jour.

ALAN GREENBERG : Merci Avri. Je pensais que j'allais commencer à parler une fois que ma séance serait finie, donc je vous remercie de m'allouer quatre minutes complètes.

AVRI DORIA : Vous n'avez que deux minutes.

ALAN GREENBERG : Je vous en remercie.

C'est tout simple. Dans le communiqué du GAC de Beijing, ils identifiaient différentes chaînes, 45 chaînes spécifiquement, qui avaient besoin de sauvegardes spécifiques car elles étaient associées à des industries ou activités très réglementées dans la plupart des pays. Ils ont demandé huit sauvegardes spécifiques pour ces TLD. Le conseil d'administration en a mis en œuvre six, et deux ont été rejetées, du moins elles n'ont pas été

complètement mises en œuvre, surtout en matière de vérification et de validation de l'identité.

L'ALAC a soutenu fortement ce type d'activités, bien que nous n'étions pas tout à fait d'accord avec les aspects spécifiques. Mais nous travaillons ensemble avec le GAC depuis un certain temps. Nous travaillons toujours ensemble d'ailleurs, et avec différents secteurs de l'unité constitutive des commerciaux.

Le problème est que certains de ces TLD, et certaines de ces chaînes, si elles ne sont pas protégées, sont susceptibles de faire l'objet de dommages des consommateurs. Donc certains de ces TLD, et le .BANK en est un exemple, doivent vérifier l'identité des personnes qui enregistrent les TLD, et ils le font de manière volontaire.

D'autres TLD et une quantité sensible des 43 chaînes exercent un certain niveau de validation et de vérification, mais il y en a qui ne le font pas. Le vrai problème à ce stade est de répondre à la question de savoir s'il nous faut un niveau de vérification et de validation de ces types de TLD dans les séries ultérieures de nouveaux gTLD, ou dans le programme dans son avenir.

Dans l'avenir proche, il se peut qu'on ait des statistiques pour les TLD qui ne feront pas l'objet de vérification, et on pourrait trouver des cas d'utilisation abusive. Et d'impacts négatifs.

Il se peut qu'il soit difficile de mesurer cela. Et le vrai défi de toute façon porte sur les TLD et sur les registres qui ont mis en œuvre un mécanisme de vérification et de validation ou de contrôle, étant donné qu'on ne peut pas mesurer les problèmes potentiels qui auraient pu avoir lieu, s'ils n'ont pas eu lieu.

Et cependant, il se pourrait que l'on commence à déléguer des TLD dans l'avenir sans l'exigence de vérification ou de validation de l'identité. C'est à dire que nous sommes devant une situation qui nous obligera à attendre quelques années avant de savoir quel est le risque. Donc nous nous attendons à ce que la révision de l'AOC ou la révision du PDP du gTLD évalue les chaînes qui ont été identifiées par le GAC, qu'ils décident desquelles étaient un peu trop ambitieuses, lesquelles des chaînes devraient vraiment être protégées, voir quels sont les fondements pour les protéger, et puis que l'on établisse un processus pour décider comment protéger ces chaînes. Et un processus prévisible qui permette aux personnes de présenter des candidatures pour ces TLD, sans devoir faire face à un coût énorme associé à l'opération et la gestion de ces TLD qui n'était pas prévue dans leur modèle commercial.

AVRI DORIA :

Merci. Il nous reste cinq minutes. Je voudrais que l'on écoute deux questions. J'ai le numéro 2 au premier rang de la salle.

ESPAGNE :

Merci. Je suis représentante de l'Espagne auprès du GAC. Ce n'est pas une question, c'est plutôt une réponse à la question qui a été posée par la dame dont j'ai oublié nom, par Susan pardon.

Vous demandiez au sujet des raisons pour lesquelles on a une protection dans le guide de candidature pour les codes de deux lettres et pour les noms de pays, vous avez soulevé une des raisons qui est la confusion. Mais je ne peux pas interpréter l'intention de la communauté au moment de rédiger le guide de candidature.

Par contre, je peux vous dire quelles ont été d'autres raisons possibles. L'une de ces raisons pourrait être le fait qu'il y a des identifiants pour des pays qui sont applicables aux personnes qui habitent dans ces pays, qui sont utilisés par ces personnes, et qu'il y a un bon nombre de gouvernements qui considèrent que ça leur appartient que de décider de l'utilisation donnée à ces identifiants.

D'autre part, cela pourrait correspondre à leur utilisation par rapport à certains TLD. Il y a des TLD sensibles qui sont liés à la religion, au comportement sexuel... Et dans certains pays, il existe des lois qui interdisent certains comportements. Ces pays

ne voudraient donc pas voir que leur nom de pays ou le code de pays, extension géographique soit enregistré sous leur TLD.

D'autres pays considèrent que si le nom de leur pays ou leur extension géographique était enregistré sous le nom d'un autre nom géographique, surtout s'il s'agit d'une ville ou d'une région, il pourrait être considéré comme étant une province de ce pays, et non pas comme un pays indépendant.

Voilà quelques-unes des raisons exprimées par les pays au moment de rédiger cet avis. Merci.

AVRI DORIA :

Merci. On passe au numéro 5.

NICOLA TRELOAR :

Merci. J'appartiens au gouvernement de la Nouvelle-Zélande, et c'est aussi pour répondre à la question des problèmes liés aux codes de pays.

Pour nous, il s'agit de l'utilisation de la chaîne. Ce n'est pas que nous considérons que nous avons l'utilisation exclusive de la combinaison de ces deux lettres. Nous savons qu'il pourrait y avoir des parties prenantes intéressées par l'utilisation de cette combinaison de lettres, et pas forcément notre nom de pays. Mais nous nous inquiétons des confusions possibles et

susceptibles d’avoir lieu lorsque l’on utilise ce code de deux lettres pour des utilisations autres que pour le nom de notre pays. Cela pourrait générer des confusions avec le site web de notre gouvernement. Et ce n’est qu’en raison de cette confusion potentielle que nous nous sommes opposés à cela, pour ne pas avoir des applications que notre armée, notre force aérienne, entre autres, et pour éviter l’utilisation de ces noms de domaine, et pour générer des confusions avec l’armée de la Nouvelle-Zélande, « nzarmy », et il pourrait y avoir des utilisations historiques de ce nom pour parler de l’armée de notre pays. Et nous pensons qu’il y a des risques spécifiques que nous essayons d’aborder à travers ces limitations de l’utilisation de notre chaîne.

AVRI DORIA :

Merci. Il nous reste deux minutes, et j’ai une diapo de plus. Kavouss, je vous prie d’être bref. Je voudrais que l’on passe à la diapo suivante.

IRAN :

Je voulais souligner ce que Gema vient de dire. Il y a des TLD qui sont très sensibles à plusieurs égards. Elle a donné deux exemples, et il peut y en avoir d’autres. Pour certains pays, certaines lois ne permettent pas que le nom du pays soit associé

à certaines chaînes de caractères. On ne peut pas ignorer les lois nationales. Voilà un premier point.

Ensuite, les raisons, vous avez donné de bons exemples, mais Gema en a donné un exemple de chaîne sensible. Et ensuite, un accord. De quel accord parlons-nous ? Si quelqu'un ne répond pas dans un délai de 60 jours, cela veut dire qu'il n'est pas d'accord ?

Alors il faut vraiment se pencher sur cette question, car c'est une question extrêmement importante.

AVRI DORIA :

Merci. Je m'excuse auprès de tous ceux qui n'ont pas pu s'exprimer. Nous allons avoir deux autres réunions demain où vous aurez l'occasion de parler.

Nous avons beaucoup de questions complexes à aborder, donc je vous encourage à participer.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Avri, je veux juste intervenir rapidement. Trente secondes.

Concernant la question des noms géographiques pour des pays en voie de développement. Moi je voudrais revenir sur un cas par exemple sur .AFRICA, concernant les pays africains. Il y avait un engouement avec le .AFRICA, et puis on avait même envoyé des

listes dans quasiment tous les pays africains, et on avait soumis de façon officielle, pour baliser des noms de .AFRICA.

Et puis les registrars nous ont dit qu'en ce qui concerne « insurance fees », qui est très très élevé. Donc ça a un prix. Donc d'ores et déjà, il y a un challenge en matière de prix.

Deuxièmement, ils nous ont expliqué que pour l'arbitrage de .AFRICA, ça se passait en Californie, où je ne sais plus exactement. Ça fait que l'engouement que ça avait apporté dans nos registres est complètement retombé.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup. C'est une question extrêmement compliquée. S'il vous plait, je vous encourage à participer. Nous aurons d'autres opportunités de participation.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]